

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-186 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-162 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Warden, de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le **8 avril 2026**, un avis de motion a été donné et le projet de règlement numéro **2026-186** a été déposé.

Ce projet de règlement vise à remplacer le règlement numéro 2022-162 et à établir un nouveau Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le projet de règlement prévoit notamment :

- Les valeurs devant guider la conduite des employés municipaux;
- Les règles de conduite applicables, incluant celles relatives aux conflits d'intérêts, à l'utilisation des ressources municipales et à la confidentialité;
- Le devoir de neutralité et de loyauté;
- Les règles applicables après la fin d'emploi;
- Les mécanismes de sanctions applicables.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance du conseil qui se tiendra le :

Date : 13 mai 2026

Heure : 19 h 45

Lieu : Hôtel de ville temporaire, 5383, rue Foster, Waterloo, J0E 2N0

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À WARDEN, ce 9^e jour d'avril 2026.

Joel McPherson
Directeur général et greffier-trésorier